



Beauvoir-sur-Mer, le 21 décembre 2020

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FINANCES – Débat d’orientations budgétaires 2021
FINANCES – Demande de subventions au titre de 2021 pour l’animation du SAGE et le secrétariat de la Commission Locale de l’Eau, l’animation du Contrat territorial 2017-2021 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021, et le suivi de la qualité des eaux superficielles
FONCTIONNEMENT – Désignation d’un représentant à la Commission Cultures Marines Nord Vendée
RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d’un stagiaire au pôle Biodiversité pour 3 à 6 mois
RESSOURCES HUMAINES – Création d’un poste non permanent Chargé(e) de mission « Eaux littorales » dans le cadre du projet LIFE Révers’Eau - LIFE 2019 IPE/FR/000007 REVERS’EAU
BIODIVERSITE – Mise en place d’un observatoire de la biodiversité et réalisation d’inventaires en 2021
RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d’un stagiaire 2-3 mois pour l’inventaire Triton créé en 2021

La Directrice,

Mickaëlle ROUSSELEAU

L’ensemble des délibérations a été affiché le 21 décembre 2020

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 21 DEC. 2020

ID : 085-200088771-20201216-2020_D024_FIN-DE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2020_D024_FIN

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur Le Président expose :

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu deux mois précédant le vote dudit budget ;

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a introduit l'obligation d'établir un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Par ailleurs il est désormais inscrit « *il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Monsieur le Président présente le rapport à l'assemblée sur les orientations budgétaires 2021.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport des orientations budgétaires 2021 annexé à cette délibération ;

Le Comité syndical,

- Indique qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 ;
- Prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

contact@baie-bourgneuf.com




Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Rapport d'orientations budgétaires 2021

*Présenté au Comité syndical du 16 décembre 2020
Version finale*

1. Contexte législatif	2
2. Eléments d'analyses de l'exercice 2020	3
2.1. En matière de fonctionnement	4
2.2. En matière d'investissement	6
3. Budget 2021	7
3.1. Orientations stratégiques	7
3.2. Orientations budgétaires 2021	8
4.2.1 Section de fonctionnement	8
4.2.1.1 – Dépenses de fonctionnement	8
4.2.1.2 – Recettes de fonctionnement	12
4.2.2 – Section d'investissement	14

1. CONTEXTE LEGISLATIF

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article modifie les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, ainsi que sa transmission et sa publication restent à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'État et être publié.

Pour les communes, il doit également être transmis au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

2. ELEMENTS D'ANALYSES DE L'EXERCICE 2020

Créé le 1^{er} avril 2019, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est issu de la transformation de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB).

Ses compétences statutaires sont :

- Le secrétariat et l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf ;
- La mise en œuvre des dispositions de ce SAGE le concernant (études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie, suivis de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques sur ce bassin versant, suivi/évaluation/révision du SAGE...);
- La structure porteuse et animatrice des outils contractuels et financiers de mise en œuvre du SAGE : Contrat territorial (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et Contrat Régional de Bassin Versant (Conseil régional des Pays de la Loire) ;
- L'animation du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar sur les sites Natura « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (FR5200653 et FR5212009) ;
- La structure porteuse des deux documents d'objectifs (DOCOB) Habitats et Oiseaux liés à ces sites, et donc assure le suivi de leur mise en œuvre ;
- La structure porteuse et animatrice des outils contractuels disponibles sur le site Natura 2000 (mesures agro-environnementales –MAEC-, contrats Natura 2000, charte Natura 2000, LIFE Sallina...);
- La mise en œuvre les actions de deux DOCOB le concernant (études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie, ...).

Le budget primitif 2020 du SMBB voté le 12 décembre 2019 a été complété par un budget supplémentaire voté tardivement le 13 octobre 2020 compte tenu du contexte sanitaire (le report des élections municipales a décalé d'autant l'installation du comité syndical, réalisée le 7 septembre 2020).

2020 est la 1^{ère} année d'un exercice budgétaire complet pour le SMBB.

2.2. En matière d'investissement

L'année 2020 se limite à l'achat d'un ordinateur prévu pour la fin d'année, l'achat du véhicule étant reporté en 2021 avec le budget supplémentaire, pour ne pas tendre la trésorerie début 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL BP + BS 2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020
Mouvements réels		38 962,81 €	16 572,81 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		14 322,81 €	14 322,81 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	- €
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		22 640,00 €	2 250,00 €
2182	Matériel de transport (véhicule)	20 000,00 €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 940,00 €	2 250,00 €
2184	Mobilier	700,00 €	
Mouvements d'ordre		- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 962,81 €	16 572,81 €

Avec le virement à la section d'investissement, un excédent de 22 k€ est attendu pour le budget supplémentaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		TOTAL BP + BS 2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020
Mouvements réels		14 322,81 €	14 322,81 €
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves		14 322,81 €	14 322,81 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin de financement selon l'affectation des résultats)	14 322,81 €	14 322,81 €
Mouvements d'ordre		24 640,00 €	24 636,42 €
001 Résultat d'investissement			
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		20 000,00 €	20 000,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 640,00 €	4 636,42 €
28051	Concessions et droits similaires	1 936,00 €	1 935,63 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 036,00 €	2 035,33 €
28184	Mobilier	188,00 €	186,77 €
28188	Autres immobilisations corporelles	480,00 €	478,69 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		38 962,81 €	38 959,23 €

3. BUDGET 2021

La démarche de préparation du budget 2021 doit s'inscrire dans un objectif global d'équilibre budgétaire et de maîtrise des dépenses publiques, et notamment au regard de ce contexte particulier de crise sanitaire et économique.

3.1. Orientations stratégiques

Le contexte économique national invite les collectivités à rester prudentes dans l'estimation de leurs recettes pour 2021. Pour le SMBB, cela se traduit par une baisse attendue des soutiens financiers de financeurs ; il s'agit notamment de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en lien avec son 11^{ème} programme d'intervention avec

- une baisse des taux de subventions d'animation à terme si la feuille de route de la CLE n'est pas mise en œuvre
- et l'absence de subventions régulières pour les suivis de la qualité des eaux.

Les orientations financières pour ce budget 2021 sont calées autour des axes suivants :

- ne pas augmenter les contributions des membres ;
- poursuivre les actions récurrentes d'animation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages engagés dans des outils contractuels financiers dans les domaines de l'eau et de la biodiversité (CT, CRBV, MAE, contrats Natura 2000, LIFE...) avec notamment la mise en œuvre de :
 - la feuille de la Commission Locale de l'eau déclinant les priorités à court et moyen termes (2020 et 2021) ;
 - la convention d'animation du site Natura 2000 signée avec la DREAL du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022 et en cours d'instruction pour le financement FEDER ;
 - les actions inscrites dans le projet LIFE SALLINA engagé sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2023.
- poursuivre l'évaluation des politiques publiques (Eau et Biodiversité) :
 - réaliser l'évaluation des contrats de mise en œuvre du SAGE arrivant à échéance (Contrat territorial 2017-2021 et Contrats Régionaux de Bassin versant 2015-2017 et 2019-2021) ;
 - renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles avec l'engagement de l'action « Eaux littorales » (2021/2023) inscrite dans le projet LIFE Revers'Eau qui vient d'être retenu par la Commission européenne. La convention avec le porteur du dossier (Conseil Régional des Pays de la Loire) sera signée en début d'année 2021.
 - poursuivre la mise en place de l'observatoire de la biodiversité avec le déploiement de suivis naturalistes.
- optimiser/mutualiser les moyens humains et techniques avec les autres maîtres d'ouvrages publics
 - avec le déploiement d'outils de bancarisation des données : poursuivre l'outil AQUATIC et prévoir le déploiement de l'outil informatique déjà développé par l'EPTB Sèvre-Nantaise.

3.2. Orientations budgétaires 2021

Compte tenu de la nature des missions du SMBB, le budget 2021 est essentiellement basé sur la section de fonctionnement. Le résultat 2020 n'est pas intégré dans ces orientations.

4.2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement 2021 est estimée à 834 k€ en équilibre en dépenses et recettes.

4.2.1.1 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à 834 k€ (hors opérations d'ordre) avec l'approche suivante :

- les dépenses récurrentes par rapport à 2020 et celles liées aux engagements déjà pris.
- les dépenses nouvelles par rapport à 2020.

DEPENSES - Nomenclature	Total BS + BP2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020 (état au 07/12/2020)	proposition BP 2021 TOTAL Dépenses
Chap. 011 - Charges à caractère général	282 785,00 €	235 156,57 €	390 950,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 575,00 €	199 508,71 €	360 780,00 €
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 640,00 €	4 636,44 €	5 765,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	63 475,27 €	133,03 €	76 671,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	55 000,00 €	55 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	649 475,27 €	514 434,75 €	834 166,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT Hors opérations d'ordres			828 401,00 €

Les charges à caractère général (chap. 011) – ~391 k€ - ~47% du budget global

Ces dépenses regroupent les achats courants, les prestations de services, les frais d'énergie, les déplacements, les contrats de prestations, ...

DEPENSES - Nomenclature	Total BS + BP2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020 (état au 07/12/2020)	proposition BP 2021 TOTAL Dépenses
Chap. 011 - Charges à caractère général	282 785,00 €	235 156,57 €	390 950,00 €
Art. 6042 - Achat de prestation de services	213 225,00 €	188 975,70 €	312 890,00 €
606- Achats non stockés de matières et de fournitures			
Art. 60611 - Eau et assainissement	500,00 €	231,48 €	500,00 €
Art.60612 - Énergie - Électricité	900,00 €		900,00 €
Art. 60613 - Chauffage urbain	1 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Art. 606222 - Carburants			1 000,00 €
Art. 60631 - Fournitures d'entretien	500,00 €	627,88 €	700,00 €
Art. 60632 - Fournitures de petit équipement	1 150,00 €	767,45 €	5 760,00 €
Art. 60636 - Vêtements de travail	150,00 €		800,00 €
Art. 6064 - Fournitures administratives	3 000,00 €	792,57 €	2 000,00 €
Art. 6068 - Autres matières et fournitures	1 750,00 €		1 500,00 €
61- Services extérieurs			
Art. 611 - Contrats de prestations de services	6 550,00 €	588,20 €	1 620,00 €
Art. 6132 - Location immobilière	11 300,00 €	11 304,16 €	11 600,00 €
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers			
Art. 61558 - Autres biens mobiliers	450,00 €	405,10 €	500,00 €
Art. 6156 - Maintenance	6 420,00 €	6 934,31 €	8 260,00 €
Art. 6161 - Primes d'assurances multirisques	1 910,00 €	1 857,04 €	2 410,00 €
Art. 6182 - Documentation générale et technique	825,00 €	767,00 €	4 200,00 €
62- Autres services extérieurs			
Art. 6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	260,00 €	260,03 €	- €
Art. 6231 - Annonces et insertions			1 000,00 €
Art. 6232 - Fêtes et cérémonies	2 200,00 €	1 933,13 €	850,00 €
Art. 6236 - Catalogues et imprimés	4 600,00 €		7 950,00 €
Art. 6251 - Voyages et déplacements	9 200,00 €	2 767,64 €	9 000,00 €
Art. 6261- Frais d'affranchissement	2 205,00 €	1 269,50 €	2 000,00 €
Art. 6262 - Frais de télécommunications	2 600,00 €	2 303,00 €	2 600,00 €
Art. 6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Art. 62878 - A d'autres organismes	1 500,00 €	1 489,06 €	500,00 €
63- Impôts, taxes et frais assimilés			
Art. 63513 autres impôts locaux	200,00 €	288,00 €	300,00 €

Elles sont établies sur la base :

- **Des marchés publics d'études et de prestations de services** (313 k€ TTC - 37% du budget)
 - attribués et à engager en 2021 pour :
 - l'analyse des eaux superficielles (60 k€ incluant le rattachement de charges 2020) ;
 - le projet LIFE SALLINA :
 - la cartographie des marais salés (24 240 € solde de l'étude) ;
 - la tranche optionnelle 2 du lot 1 (suivi des lagunes : 4 200 k€) et lot 2 (suivi des avocettes : 7 125 €) sur le marais de Millac ;
 - l'animation Natura 2000 : diagnostics préalables à la contractualisation MAE biodiversité (5 400 €) et diagnostics préalable à l'engagement dans des contrats Natura 2000 (7 425 €).
 - à lancer et à attribuer pour :
 - le bilan évaluatif des contrats de mise en œuvre du SAGE 2017-2021 et définition d'une stratégie pour le prochain Contrat unique « eau » (100 k€) ;
 - le projet LIFE Révers'Eau : analyses complémentaires des eaux littorales (80 k€) ;
 - l'animation Ramsar : réalisation d'une vidéo (4 k€) et intervenant à la soirée Ramsar (500 €) ;
 - l'observatoire de la biodiversité : réalisation d'un inventaire Loutre (20 k€).
- **Les autres charges courantes** (~78 k€ TTC - ~10% du budget global) (énergie, eau, loyer, fournitures, maintenance logiciels, assurance, déplacements, communication ...), calibrées au regard des dépenses engagées en 2020 avec pour certaines charges une augmentation de 2%.

A noter des dépenses supplémentaires pour :

- le véhicule : le carburant et l'assurance ;
- des petits équipements (pH-mètre, matériel de prélèvements...) et vêtements de travail (waders) pour les agents : prélèvement des eaux (projet LIFE Révers'Eau) et inventaires de terrain.
- de maintenance pour la mise en place d'un outil de bancarisation existant auprès de l'EPTB Sèvre-Nantaise (convention à mettre en place) :
 - module observatoire : constituer automatiquement des indicateurs interactifs (carte, tableaux, graphiques) à partir de base de données brutes (qualité notamment...);
 - module Sysma : développer un outil webSIG pour l'état des milieux aquatiques et les travaux associés.
- de la documentation générale : achats de données de MétéoFrance et de biodiversité.
- des catalogues et imprimés : outils de communication EAU (plaquettes zones humides, exposition Sauvage des rues, panneaux EcoPhyto) et Biodiversité (plaquette/réglette pêche à pied, la plage pour tous, Ramsar ...).

Les charges de personnel (chap. 012) – 360 k€ - 46% du budget global

Les charges salariales (~245 k€) sont établies pour les agents suivants :

- Les 4 agents contractuels permanents (=3,7 ETP en 2021) dont les charges :
 - des 3 chargés de mission (2,8 ETP) affectés à leur mission (SAGE, Contrats Eau et Natura 2000) ;
 - de direction (0,9 ETP) réparties entre le SMBB (60%), le pôle Eau (20% SAGE et 10% LIFE Révers'Eau) et 10% le LIFE SALLINA.
- Un agent contractuel Chargée de mission Observatoire de la Biodiversité (CDD d'un an en cours jusqu'en juillet 2021 à prolonger a minima jusqu'à la fin de la convention Natura 2000 le 31 janvier 2022 car pris en charge à 100%). La mission principale est de caler puis de réaliser (en régie et/ou prestataires) des suivis naturalistes pour répondre aux besoins d'amélioration de la connaissance demandée dans la convention d'animation Natura 2000.
- Un agent contractuel secrétaire-comptable (CDD à 20% en cours jusqu'au 18 avril 2021). Il convient de prévoir ensuite la création d'un poste permanent administratif (secrétariat-comptable-marchés publics-communication) à temps plein (à recruter pour mai 2021). Ces charges sont réparties à 1/3 pour l'animation SAGE/secrétariat de la CLE, 1/3 pour l'animation Contrats Eau et 1/3 pour l'animation Natura 2000.

Les charges supplémentaires (~115 k€) correspondent à un accroissement de l'équipe en 2021 :

- **de la cellule SAGE au regard de la feuille de route de la Commission Locle de l'Eau (CLE) :**
 - un ETP contractuel à temps plein : Géomaticien/SIG à recruter en 2021 (voire en permanent) (*subvention attendue de 70% de l'AELB*) pour :
 - réaliser l'état des lieux (atlas cartographique) du bassin versant en vue de la révision du SAGE (2022) ;
 - déployer des outils communs notamment Sysma de l'ETP« Sèvre nantaise » calé sur notre territoire (permettant un visuel de données qualité des eaux, et la compilation des données à l'échelle du SAGE des programmations notamment milieux aquatiques...) à mutualiser avec les structures « GEMA »).
 - un ETP contractuel à temps plein : chargé(e) de mission Eaux littorales à recruter en 2021 (sur 3 ans avec un contrat de projet) pour mettre en œuvre l'action « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau (*subventions attendues 60% LIFE*) : identifier les sources de pollution des eaux littorales (analyses données, retours terrain, mise en perspective avec des évènements....).
- **de l'animation Natura 2000 (+1 ETP – subventions accordées DREAL/FEDER à 100%) pour :**
 - deux agents contractuels de mi-juin à mi-septembre 2021 pour reconduire l'action « ambassadeur du littoral » sur la période estivale.
 - deux stagiaire d'études (total ~6 mois) pour évaluer l'efficacité de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisirs et un appui à l'inventaire Triton crêté.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des charges de personnel en augmentation (4,9 ETP réel en 2020 à 8,5 ETP en 2021).

DEPENSES - Nomenclature	Total BS + BP2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020 (état au 07/12/2020)	proposition BP 2021 TOTAL Dépenses
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 575,00 €	199 508,71 €	360 780,00 €
Art. 6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	143,00 €	141,00 €	600,00 €
Art. 6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 052,00 €	2 928,70 €	5 710,00 €
Art. 6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	420,00 €	416,00 €	1 000,00 €
Art. 64131 - Rémunérations	160 225,00 €	140 641,09 €	240 100,00 €
Art. 64138 - Autres indemnités (précarité)			7 320,00 €
Art. 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 800,00 €	41 757,00 €	74 500,00 €
Art. 6453 - Cotisations aux caisses de retraite	6 660,00 €	5 753,00 €	10 500,00 €
Art. 6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 600,00 €	5 594,00 €	10 200,00 €
Art. 6475 - Médecine du travail, pharmacie	825,00 €	498,00 €	1 100,00 €
Art. 6478 - Autres charges sociales diverses	1 850,00 €	1 779,92 €	9 750,00 €

A noter, que sont pris en compte notamment :

- la prime de précarité instaurée à compter du 1er janvier 2021 pour les agents en CDD de moins d'un an ;
- la participation de l'employeur à la protection sociale (santé et prévoyance) telle que définie dans la délibération de 2019.

La répartition par mission est la suivante :

DEPENSES - Nomenclature	prévi SMBB Fonctionnement	prévi Animation SAGE / CLE	prévi Animation CONTRATS Eau (CT, CRBV et MAE à enjeu Eau)	prévi OBS Eau & LIFE Révers'Eau	prévi Animation Natura 2000/Ramsar/ Obv. Blodiv	prévi LIFE SALLINA
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	38 090,00 €	94 993,33 €	54 113,33 €	43 870,00 €	123 883,34 €	5 830,00 €

Autres charges de gestion courante (chap. 65) – ~77 k€

Ces dépenses correspondent aux :

- redevances pour disposer de noms de domaine (baie-bourgneuf.com et life-sallina.com) : 200 € ;
- indemnités des frais de missions des élus et en particulier de leurs déplacements : 600 € ;
- subventions de fonctionnement aux partenaires agricoles pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2019/2020 conformément aux conventions partenariales signées avec la Chambre d'agriculture (61 167 €), la CAVAC (3 240 €) et le GRAPEA85 (1 440 €).

DEPENSES - Nomenclature	Total BS + BP2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020 (état au 07/12/2020)	proposition BP 2021 TOTAL Dépenses
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	63 475,27 €	133,03 €	76 671,00 €
Art. 651- Redevances pour licences, concession, brevet	235,27 €	129,60 €	200,00 €
Hébergement du nom de domaine baie-bourgneuf.com			50,00 €
Hébergement du nom de domaine life-sallina.com			150,00 €
Art. 6532 - Frais de mission	3 000,00 €		600,00 €
Art. 65738 - Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	56 770,00 €	- €	71 167,00 €
Chambre d'agriculture Pdl - Convention anim MAE N2000 2018/2020 - via DREAL - solde (18 811,98 €)	18 815,00 €		18 812,00 €
Chambre d'agriculture Pdl - Convention anim MAE N2000 2018/2020 - via FEDER - solde (21 906,96€)	21 910,00 €		21 910,00 €
Chambre d'agriculture Pdl - Convention anim MAE Natura 2000 2020/2022 - acompte 30% DREAL (6 684 €)	6 685,00 €		6 685,00 €
Chambre d'agriculture Pdl - Convention anim MAE EAU - année 2019 (9 360 €)	9 360,00 €		9 360,00 €
Chambre d'agriculture Pdl - Convention anim MAE EAU - année 2020 (14 400 €)	- €		14 400,00 €
Art. 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 440,00 €	- €	4 680,00 €
CAVAC - Convention anim MAE EAU - année 2019 (2 160 €)	2 160,00 €		2 160,00 €
GRAPEA 85 - Convention anim MAE EAU - année 2019 (1 280 €)	1 280,00 €		1 280,00 €
CAVAC - Convention anim MAE EAU - année 2020 (1 080 €)	- €		1 080,00 €
GRAPEA 85 - Convention anim MAE EAU - année 2020 (160 €)	- €		160,00 €
Art. 65888 - Autres	30,00 €	3,43 €	24,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 042) – 5 765 €

Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations (art. 6811) achetées fin 2019 et en 2020.

4.2.1.2 – Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Chapitre 74 – Subventions et participations des membres : 779 k€ (93% des recettes) ;
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 25 €
- Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions : 55 k€

RECETTES - Nomenclature	proposition BP 2021 TOTAL Recettes
Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	779 141,00 €
Art. 74718 - Autres (DREAL)	114 015,00 €
Art. 7472 - Régions (Conseil régional des Pays de la Loire)	206 980,00 €
Art. 74748 - Autres communes	- €
Art. 74758 - Autres groupements	145 166,00 €
Art. 7477 - Budget communautaire et fonds structurels (FEDER)	115 430,00 €
Art. 7478 - Autres organismes	197 550,00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	25,00 €
Art. 7588 - Autres produits divers de gestion courante	25,00 €
Chap. 78 - Reprise sur amortissements et provisions	55 000,00 €
Art. 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	55 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	834 166,00 €

Les recettes au chapitre 74 se répartissent de la manière suivante :

- **La DREAL (~114 k€, 14% des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles (TTC) prévues dans la convention signée avec le Préfet de Vendée (subvention Etat) pour l'animation du site Natura 2000 (du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022).

- **Le Conseil régional des Pays de la Loire (~207 k€, 26% des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles prévues :

- au titre de 2021 dans le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019-2021 signé, pour la prestation coordination du CRBV 2019-2021 et les coûts HT des analyses de qualité des eaux.
- pour la réalisation de l'action « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau, la convention sera signée avec le Conseil régional courant mars 2021 ; toutefois le projet a été validé par la Commission européenne et les dépenses sont éligibles à compter du 01/09/2020.

- **Autres groupements**

- **Les contributions des membres (~102 k€, 13% des recettes)**

Les orientations sont de maintenir le niveau de la contribution des membres (idem à 2020), qui se répartit de la manière suivante :

Membres	Cotisations des membres
Pornic agglomération de Retz	31 333€
Challans Gois Communauté	29 957 €
Océan Marais de Monts	19 270 €
Ile de Noirmoutier	13 057 €
Sud Retz Atlantique	5 650€
Pays de Saint Gilles Croix de Vie	2 123 €
Vie et Boulogne	1 066 €
TOTAL	102 456 €

Toutefois, avec la mise en œuvre de l'action spécifique « Eaux littorales » du projet LIFE Révers'Eau, des participations supplémentaires des membres concernés (Pornic aggro, Ile de Noirmoutier, Challans Gois Communauté et Océan Marais de Monts) seront sollicitées courant 2021 une fois que l'action sera calée techniquement et financièrement conformément aux engagements de principe pris lors du dépôt du dossier.

La participation spécifique envisagée prend en compte les coûts d'analyses d'eau sur le réseau pluvial et du chargé de mission Eaux littorales, le tout restant à charge (hors subvention). La clé de répartition de ces dépenses est le nombre de points de suivi sur le réseau pluvial par secteur. Cette participation telle qu'estimée ci-dessous pour 2021 sera révisée en fonction des besoins et des dépenses réelles engagées.

Membres concernés par le LIFE Révers'Eau	Participation prévisionnelle pour 2021
Pornic aggro pays de Retz	20 000 €
Ile de Noirmoutier	12 000 €
Challans Gois Communauté	5 000 €
Océan Marais de Monts	1 000 €

- **La communauté d'agglomération Cap Atlantique (43 k€, 5 % des recettes)**

Ces recettes correspondent aux dépenses éligibles (TTC) du projet LIFE SALLINA (fonds LIFE et DREAL), convention signée avec Cap'Atlantique, le bénéficiaire du projet (de juillet 2018 à août 2023).

- **Le fonds FEDER (~115 k€, 14 % des recettes)**

Ces recettes du fonds FEDER correspondent aux dépenses éligibles (TTC) prévues dans la convention en cours d'instruction d'animation du site Natura 2000 (du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022). Son accord est basé sur la convention de la DREAL, qui est déjà signée, et donc il n'y a pas de risques concernant l'attribution de cette subvention.

- **Autres organismes : Agence de l'Eau (~197 k€, 25 % des recettes)**

Les subventions attendues sont estimées sur les engagements pris avec l'Agence de l'eau dans le cadre :

- De la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau validé fin 2019
- Du Contrat territorial 2017-2021 signé.

A noter que le suivi de la qualité des eaux superficielles ne sera toujours *a priori* pas financé par Agence de l'eau en 2021 (financement uniquement via le CRBV).

4.2.2 – Section d'investissement

La section d'investissement est estimée à 5 765 € en équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses correspondent à du matériel informatique et mobilier au regard du renforcement de l'équipe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL BP + BS 2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020	Proposition BP 2021
Mouvements réels		38 962,81 €	16 572,81 €	5 765 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		14 322,81 €	14 322,81 €	- €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	- €	- €
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €		- €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		22 640,00 €	2 250,00 €	5 765 €
2182	Matériel de transport (véhicule)	20 000,00 €	- €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 940,00 €	2 250,00 €	5 000 €
2184	Mobilier	700,00 €		765 €
Mouvements d'ordre		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 962,81 €	16 572,81 €	5 765 €

Les recettes sont liées aux amortissements des biens achetés en 2019 et 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		TOTAL BP + BS 2020	Réalisé PREVI au 31/12/2020	Proposition BP 2021
Mouvements réels		14 322,81 €	14 322,81 €	- €
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves		14 322,81 €	14 322,81 €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin de financement selon l'affectation des résultats)	14 322,81 €	14 322,81 €	- €
Mouvements d'ordre		24 640,00 €	24 636,42 €	5 765 €
001 Résultat d'investissement				- €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		20 000,00 €	20 000,00 €	
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 640,00 €	4 636,42 €	5 765 €
28051	Concessions et droits similaires	1 936,00 €	1 935,63 €	1 936 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 036,00 €	2 035,33 €	3 162 €
28184	Mobilier	188,00 €	186,77 €	187 €
28188	Autres immobilisations corporelles	480,00 €	478,69 €	480 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		38 962,81 €	38 959,23 €	5 765 €

Avec l'excédent de 2020, le véhicule pourra être acheté en 2021 après le vote du budget supplémentaire.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 Date de convocation : 8 décembre 2020	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF
--	--

Délibération n°2020_D025_FIN

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

<u>OBJET :</u>	FINANCES – Demande de subventions au titre de 2021 pour l'animation du SAGE et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau, l'animation du Contrat territorial 2017-2021 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021, et le suivi de la qualité des eaux superficielles
-----------------------	---

Monsieur le Président rappelle qu'en tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le SMBB a pour missions statutaires :

- D'animer le SAGE et d'assurer le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- D'animer, de coordonner et d'évaluer les contrats en cours : le Contrat territorial 2017-2021 et le Contrat Régional de Bassin Versant CRBV 2019-2021 ;
- De réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles (disposition n°41 du SAGE et outil d'évaluation du SAGE et des contrats).

La poursuite de ces missions a été discutée ce jour avec le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical.

Dans ce cadre, il convient de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, pour que les dépenses engagées soient éligibles au 1^{er} janvier 2021.

Il s'agit des missions suivantes :

- **Animation du SAGE et secrétariat de la CLE**

Budget prévisionnel 2021 - Animation SAGE/CLE

	Total charges
011 - Charges à caractère général	
Charges de la structure	16 000 €
Charges spécifiques à l'animation SAGE et secrétariat de la CLE	3 650 €
Sous-total	19 650 €
012 - Charges salariales	
1 ETP animateur SAGE/CLE	39 000 €
Appui thématique : 20% ETP	11 000 €
1 ETP géomaticien	38 000 €
1/3 ETP secrétariat/communication	7 000 €
Sous-total	95 000 €
TOTAL	114 650 €

Plan prévisionnel de financement 2021		Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Forfait fonctionnement pour le secrétariat de la CLE et l'animation du SAGE	19 600 €	17%
	Subvention sur les ETP (70% de la masse salariale)	66 500 €	58%
Conseil Régional des Pays de la Loire (forfait)		8 000 €	7%
SMBB - contribution des membres		20 550 €	18%
TOTAL		114 650 €	100%

- **Animation des Contrats (Contrat territorial 2017-2021 et CRBV 2019-2021)**

Budget prévisionnel 2021 - Animation Contrats (CT 2017-2021 et CRBV 2019-2021)

	Total charges
011 - Charges à caractère général	
Charges de la structure	16 000 €
Frais de déplacement	1 000 €
Sous-total	17 000 €
012 - Charges salariales	
1 ETP animateur Contrat territorial/CRBV	47 100 €
1/3 ETP secrétariat/communication	7 000 €
Sous-total	54 100 €
TOTAL	71 100 €

Plan prévisionnel de financement 2021		Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Forfait fonctionnement	6 000 €	8%
	Subvention sur les ETP (60% de la masse salariale, taux validé dans le CT 2017-2021)	32 460 €	46%
Conseil Régional des Pays de la Loire (CRBV 2019-2021)		24 000 €	34%
SMBB - contribution des membres		8 640 €	12%
TOTAL		71 100 €	100%

- Suivi de la qualité des eaux superficielles – année 2021**Budget prévisionnel 2021 - Suivi de la qualité des eaux superficielles**

	Total charges
604 - Prestations de services	
Prélèvements et analyses des eaux superficielles	60 000 €
TOTAL	60 000 €

Plan prévisionnel de financement 2021	Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	30 000 €	50%
Conseil Régional des Pays de la Loire (CRBV 2019-2021) - 40% du HT	20 000 €	33%
SMBB - contribution des membres	10 000 €	17%
TOTAL	60 000 €	100%

Le Comité syndical,

Vu les statuts du SMBB précisant les compétences en termes d'animation SAGE/CLE, Contrats et du suivi de la qualité des eaux ;

Vu la délibération n°2020_D24_FIN du 16 décembre 2020 du SMBB relative au débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve les plans de financement tels que proposés ;
- Demande à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès des financeurs pressenties ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020
Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2020_D026_FCT

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, , M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

<u>OBJET :</u>	FONCTIONNEMENT – Désignation d'un représentant à la Commission Cultures Marines Nord Vendée
-----------------------	--

Monsieur le Président expose :

L'arrêté 2018 n°474/DDTM/DML/SGDML/UCM du 4 juin 2018 portant désignation des Commissions des Cultures Marines (CCM) du département de la Vendée stipule que l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB), siège en qualité de membre consultatif au sein de la Commission des Cultures Marines Nord Vendée, en tant qu'opérateur des aires marines protégées de la SIC FR5200653 et ZPS FR5212009 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* ».

Etant donné que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf a repris les compétences de l'ADBVB et est maintenant l'opérateur de ces deux sites Natura 2000 SIC FR5200653 et ZPS FR5212009 (y compris pour la partie marine), il convient de désigner un représentant pour siéger à titre consultatif au sein de la Commission des Cultures Marines Nord Vendée.

Le Comité syndical,

Vu l'arrêté 2018 n°474/DDTM/DML/SGDML/UCM du 4 juin 2018 portant désignation des Commissions des cultures Marines du département de la Vendée ;

Vu l'article L.212-21 du Code Générale des Collectivités territoriales (CGCT) permettant au conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 21 DEC, 2020

ID : 085-200088771-20201216-2020_D026_FCT-DE

Se porte candidat :

- Monsieur Fabien GABORIT

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant du Commission des Cultures Marines Nord Vendée ;
- Procède à la désignation d'un représentant du Comité syndical à la Commission des Cultures Marines Nord Vendée.

Résultats du vote

Est élu pour siéger au sein de la Commission des Cultures Marines Nord Vendée : Monsieur Fabien GABORIT

Par 14 voix POUR et 1 Abstention

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2020_D027_RH**

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

OBJET :	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un stagiaire au pôle Biodiversité pour 3 à 6 mois
----------------	--

Monsieur le Président expose :

Considérant l'actualisation des connaissances sur la fréquentation des sites de pêche à pied (et notamment sur l'impact éventuel sur les milieux) et le renforcement de l'information en matière de pêche à pied pour encourager les bonnes pratiques, un enjeu des Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux du site Natura 2000 ;

Considérant la demande du Comité de pilotage du site Natura 2000, réuni le 16 décembre 2019, d'actualiser la connaissance sur la fréquentation des sites (données 2012) et d'évaluer au moyen d'enquêtes l'efficacité du plan de communication mis en place ;

Considérant qu'en tant que structure porteuse des Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux du site Natura 2000 et animatrice du site, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) peut porter cette action ;

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose que le SMBB prenne un stagiaire pendant 3 à 6 mois. Encadré(e) par la chargée de mission Natura 2000, le(la) stagiaire s'attachera à :

- Evaluer la fréquentation des principaux sites de pêche à pied (comptages).
- Evaluer au moyen d'enquêtes d'usagers et de professionnels l'efficacité du plan de communication.
- Proposer si nécessaire de nouveaux outils de sensibilisation.

Le groupe de travail estran sera chargé du suivi de l'étude.

L'offre de stage est présentée au Comité syndical. La gratification est fixée selon la réglementation en vigueur. En 2020 elle est de 3,90 €/h soit si du 1^{er} mars au 31 août 2021 à 3 494,4 € (si pas revalorisation du SMIC en 2021). Cette gratification est prise en charge à 100% par les conventions financières d'animation Natura 2000 (Etat/FEDER).

Monsieur le Président précise que ce recrutement avait été adopté par délibération n°2020_D010_RH du 24 février 2020 mais n'avait pas eu lieu en 2020 en raison de la situation sanitaire en 2020 liée à la pandémie au COVID-19.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D021_RH du 27 juin 2019 du SMBB instaurant la gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire ;

Vu le compte-rendu du Comité de pilotage Natura 2000, réuni le 16 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à recruter puis à signer la convention de stage entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
- Rappelle que la gratification doit se conformer à la délibération n°2019_D021_RH prise le 27 juin 2019 par le Comité syndical ;
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 21 DEC. 2020 
ID : 085-200088771-20201216-2020_D027_RH-DE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020
Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2020_D028_RH

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

<u>OBJET :</u>	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste non permanent Chargé(e) de mission « Eaux littorales » dans le cadre du projet LIFE Révers'Eau - LIFE 2019 IPE/FR/000007 REVERS'EAU
-----------------------	--

Monsieur le Président expose :

Considérant l'engagement en février 2020 du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) dans le projet LIFE Révers'Eau porté par le Conseil Régional des Pays de la Loire et retenu par la Commission européenne en septembre 2020 permettant un co-financement de 60% (LIFE 2019 IPE/FR/000007 REVERS'EAU) ;

Considérant que le SMBB, en tant que bénéficiaire associé de ce projet LIFE, doit mettre en œuvre son action C3 d'acquisition de connaissance : « Développer un lien « terre/mer » pour la reconquête des eaux des bassins versants littoraux » à compter de 2021 sur 3 années ;

Considérant que ce projet prévoit le recrutement d'un Chargé(e) de mission pour analyser les données existantes de qualité des eaux littorales, réaliser les prélèvements d'eau pour identifier les sources de contamination, sensibiliser et agir avec les acteurs concernés, sur les 3 années du projet ;

Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste non permanent de Chargé(e) de mission « Eaux littorales » selon les conditions suivantes :

- Contrat de droit public à durée déterminée sous forme de contrat de projet.
- Durée : 1 an renouvelable sur 3 ans (durée de l'action C3 du projet LIFE Révers'Eau).
- Temps de travail : à temps plein.
- Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2020_D0007_EAU du 24 février 2020 du SMBB portant engagement du Syndicat dans le projet LIFE Révers'Eau ;

Vu la délibération n°2020_D024_FIN du 16 décembre 2020 du SMBB portant sur les orientations budgétaires 2021 ;

Vu l'article 3-II° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 : « les collectivités et établissements ... peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance fixé par décret en Conseil d'Etat. Toutefois, après l'expiration d'un délai d'un an, il peut être rompu par décision de l'employeur lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser, sans préjudice des cas de démission ou de licenciement. Les modalités d'application du présent II, notamment les modalités de mise en œuvre d'une indemnité de rupture anticipée du contrat, sont prévues par décret en Conseil d'Etat » ;

Vu l'offre d'emploi présentée dans le dossier de séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste non permanent de Chargé(e) de mission « *Eaux littorales* » tel que présenté et dans le cadre de la mise en œuvre de l'action C3 du projet LIFE Révers'Eau (LIFE 2019 IPE/FR/000007);
- Demande à Monsieur le Président de diffuser l'offre d'emploi ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2020_D029_BIODIV**

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

<u>OBJET :</u>	BIODIVERSITE – Mise en place d'un observatoire de la biodiversité et réalisation d'inventaires en 2021
-----------------------	---

Monsieur le Président expose :

Considérant que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est la structure animatrice des Documents d'Objectifs (DOCObS) du site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » ;

Considérant que l'amélioration des connaissances et la mise en œuvre des suivis scientifiques fait partie des obligations des structures animatrices des sites Natura 2000, stipulées dans les conventions financières d'animation Natura 2000 (DREAL et FEDER) dont les coûts sont pris en charge à 100% ;

Considérant que très peu de suivis sont réalisés sur le site Natura 2000 et que le travail de hiérarchisation réalisé en 2019 met en avant la responsabilité du site Natura 2000 pour 9 espèces communautaires (6 oiseaux, 2 autres espèces animales et une végétale) et 13 habitats communautaires (4 dunaires, 3 marins et 5 de marais)

Monsieur le Président propose que le SMBB se dote d'un observatoire de la biodiversité d'intérêt communautaire du site Natura 2000, qui doit permettre à terme d'évaluer :

- l'état de la biodiversité pour laquelle le site a une responsabilité (habitats et espèces).
- l'effet des principales actions menées par le SMBB pour préserver la biodiversité du site.

Dans ce cadre, pour 2021, il propose que le SMBB se concentre sur :

- la collecte et l'analyse des données gratuites existantes (oiseaux, cynoglosse des dunes).
- la mise en place des suivis manquants : un suivi Loutre d'Europe (à réaliser par un prestataire à désigner), un suivi Triton crêté (à réaliser en régie), pour lesquels les données de suivis datent de 2001 avec une mise à jour partielle en 2009.
- l'amélioration de la définition des indicateurs (notamment pour les habitats).
- l'analyse des résultats de nos principales actions (contrats plage, MAEC).

Concernant la réalisation des suivis, il souligne que la pénétration sur des parcelles privées est nécessaire :

- Pour la Loutre d'Europe, il est nécessaire de suivre (sur 3 périodes : avril/mai - août/septembre - décembre/janvier) une cinquantaine de stations sur le Marais breton et les marais de l'île de Noirmoutier. Pour chaque station, l'observateur doit rechercher tous les indices de présence sur une distance de 600 m de réseau hydrographique (300 m de part et d'autres de la station le long du cours d'eau) et ce, sur chaque rive. Un cahier des charges est joint au dossier de séance.
- Pour le Triton crêté, le suivi est réalisé (mars-juin) par la pose de nasses (à acheter) dans une cinquantaine de mares du Marais breton et de la forêt de monts, la capture passive étant la méthode la plus efficace pour le suivi de cette espèce.

Au regard de ces protocoles et compte tenu des délais d'instruction, il convient de solliciter d'ores et déjà :

- une autorisation de pénétration dans des parcelles privées auprès des services de l'Etat pour les suivis de la Loutre d'Europe et du Triton crêté pour les agents du SMBB et le prestataire retenu après appel d'offres ;
- une autorisation auprès de la DREAL Pays de la Loire pour la capture de spécimens d'espèces animales protégées pour le suivi du Triton crêté.

Enfin, une information sera réalisée auprès des élus et des exploitants agricoles des secteurs concernés.

Le Comité syndical,

Vu la convention financière signée sur le site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;

Vu le projet de cahier des charges de l'inventaire Loutre d'Europe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- valide la mise en place d'un observatoire de la biodiversité d'intérêt communautaire du site Natura 2000, avec les orientations proposées pour 2021 dans la limite des dépenses éligibles au sein des conventions financières (DREAL et FEDER) ;
- valide la réalisation en 2021 d'un inventaire Triton crêté en régie et d'un inventaire Loutre d'Europe par un prestataire tel que présentés et dans la limite du budget 2021 ;
- autorise Monsieur le Président à lancer un appel d'offres pour l'inventaire Loutre d'Europe ;
- demande à Monsieur le Président de solliciter les autorisations nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux inventaires en 2021 et en particulier :
 - o une autorisation de pénétration dans des parcelles privées auprès des services de l'Etat pour les suivis de la Loutre d'Europe et du Triton crêté pour les agents du SMBB et le prestataire une fois retenu ;
 - o une autorisation pour la capture de spécimens d'espèces animales protégées pour le suivi du Triton crêté.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 8 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2020_D030_RH**

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON, sur convocation du 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}),
- Délégués : M. De BONNAFOS Fabien, M. GABORIT Fabien, M. GISBERT Thomas, , M. MENUET Jean-Luc, M. PEROYS Bernard, M. PARAIS Philippe, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Membres : M. LUSETTI Hervé et M. FERRER Jean-Bernard donnent pouvoir à M. Claude CAUDAL (*état d'urgence sanitaire*)

ABSENTS / EXCUSES :

- M. BATARD Yves (4^{ème} VP), Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GISBERT Thomas

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	9	2	15

OBJET :	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un stagiaire 2-3 mois pour l'inventaire Triton créé en 2021
----------------	--

Monsieur le Président expose :

Considérant la volonté du SMBB de se doter d'un observatoire de la biodiversité et de réaliser des suivis naturalistes en 2021 ;

Considérant le besoin d'épauler la chargée de mission Observatoire de la biodiversité pour l'inventaire Triton créé prévu d'avril à juin 2021 sur une cinquantaine de mares (mise en place des nasses, raisons de sécurité...);

Monsieur le Président propose que le SMBB prenne un stagiaire pendant 2 à 3 mois. En collaboration avec la chargée de mission Observatoire de la biodiversité et la chargée de mission Natura 2000, le(la) stagiaire s'attachera à :

- Participer au suivi terrain des mares.
- Etablir un diagnostic pour chaque mare (surface, végétation de bord de berge, turbidité, présence de poissons...fiche de suivi à réaliser).
- Analyser les facteurs favorables à la présence du Triton créé sur les mares.
- Evaluer l'efficacité des MAE et des contrats Natura 2000 pour 14 mares curées via ces 2 dispositifs.
- Proposer des pistes de travaux pour améliorer la capacité d'accueil des mares sans triton.

L'offre de stage est présentée au Comité syndical. La gratification est fixée selon la réglementation en vigueur. En 2020 elle est de 3,90 €/h (si pas revalorisation du SMIC en 2021). Cette gratification est prise en charge à 100% par les conventions financières d'animation Natura 2000 (Etat/FEDER).

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D021_RH du 27 juin 2019 du SMBB instaurant la gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire ;

Vu la délibération n°2020_D29_BIODIV du 16 décembre 2020 du SMBB portant sur la mise en place d'un observatoire de la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à recruter puis à signer la convention de stage entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
- Rappelle que la gratification doit se conformer à la délibération n°2019_D021_RH prise le 27 juin 2019 par le Comité syndical ;
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

**Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON**

